

Ce communiqué de presse ne peut pas être communiqué, distribué, ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



Communiqué de Presse

Reims, le 6 décembre 2012

SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 42,5 MILLIONS D'EUROS

Vranken-Pommery Monopole annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital de 42,5 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 15 novembre 2012 et dont la période de souscription s'est achevée le 28 novembre 2012.

La totalité des 2.234.271 actions nouvelles ont été souscrites à un prix de souscription unitaire de 19 euros, soit un produit brut de l'émission de 42,5 millions d'euros.

Le produit de l'émission servira à hauteur de 37,6 millions d'euros au refinancement de l'acquisition de cinq sociétés dont principalement la société de négoce Bissinger & Co et des comptes courants qui leurs sont attachés, réalisée le 13 novembre 2012 et permettra à Vranken-Pommery Monopole de renforcer sa structure financière.

Ces acquisitions permettront à la société de rationaliser l'organisation et les flux, de mieux sécuriser ses approvisionnements en raisins (contrat d'approvisionnement sur 228 ha de vignes), d'intégrer la marge complémentaire liée à un flux de 2 millions de bouteilles par an et de détenir un domaine unique de plus de 20 ha d'un seul tenant en Champagne, vecteur d'image pour Vranken-Pommery Monopole (Domaine du Montchenois).

Le règlement-livraison ainsi que l'admission aux négociations des actions nouvelles sur NYSE Euronext Paris et Brussels interviendront le 11 décembre 2012 sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000062796).

A l'issue de cette opération, le capital social de Vranken-Pommery Monopole sera composé de 8.937.085 actions.

Cette augmentation de capital a été dirigée par SODICA ECM (groupe Crédit Agricole) en tant que conseil de Vranken-Pommery Monopole.

Vranken-Pommery Monopole remercie ses actionnaires de leur confiance renouvelée et des moyens ainsi obtenus pour assurer la poursuite de son développement.

Ce communiqué de presse ne peut pas être communiqué, distribué, ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Information du public

Un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 novembre 2012 sous le n° 12-541 est disponible sans frais au siège social de Vranken-Pommery Monopole, 5 place Général Gouraud, 51100 Reims.

Il peut également être consulté sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), et de la société (www.vrankenpommery.fr).

Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2012 sous le numéro D.12-0477, de l'actualisation de ce document de référence, déposée auprès de l'AMF le 13 novembre 2012 sous le numéro D.12-0477-A01 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n° 12-541 en date du 13 novembre 2012.

Vranken-Pommery Monopole attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

A propos de Vranken-Pommery Monopole

Vranken-Pommery, premier vigneron en Europe, est un des acteurs leaders en Champagne. Son portefeuille comprend les grandes Marques VRANKEN et ses cuvées Diamant et Demoiselle, POMMERY et ses cuvées Louise et POP, CHARLES LAFITTE et HEIDSIECK & C° MONOPOLE.

Vranken-Pommery Monopole est propriétaire des Marques de Porto haut de gamme ROZES et TERRAS DO GRIFO.

Enfin, le Groupe est le leader des vins rosés avec le Sable de Camargue - Gris de Gris - des DOMAINES LISTEL et les Côtes de Provence - Rosé - du CHATEAU LA GORDONNE. Le groupe Vranken-Pommery Monopole, premier vigneron en Europe, exploite directement plus de 2.500 hectares de vignes.

Vranken-Pommery Monopole est une société cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et Bruxelles.
(Code "VRAP" (Paris), code "VRAB" (Bruxelles) ; code ISIN : FR0000062796).

CONTACTS

Vranken-Pommery Monopole :

Patrice Proth - Secrétaire Général (e-mail : pproth@vrankenpommery.fr / tel : 03 26 61 62 34)

Image 7 :

Claire Doligez - (e-mail : cdoligez@image7.fr / tel : +33 1 53 70 74 25)

Caroline Simon - (e-mail : caroline.simon@image7.fr / tel : +33 1 53 70 74 25)

Ce communiqué de presse ne peut pas être communiqué, distribué, ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Vranken-Pommery Monopole n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué de presse ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique sur ses actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse ne peut être distribué qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi "Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifiée, ou à qui ce communiqué de presse peut être légalement transmis (ces personnes sont ci-après dénommées les "personnes concernées"). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce communiqué de presse ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce communiqué de presse fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.

Ce communiqué de presse ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.